



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 30 mai

L'an 2018, le 30 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi salle du conseil Municipal de la ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jean-Christophe AUBERT, Mme. Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. François GENAY, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Maurice HERIAT remplace M. Thierry MERCIER, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT remplace M. Philippe DANIEL, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard MULLER, Monsieur Laurent GELLENONCOURT donne pouvoir à François GENAY, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme. Annie FARRUDJA, M. Christian GEX, Mme. Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Michel MARCHAL, Mme. Sabrina VAUDEVILLE.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était absente, M RICHARD Claude était présent

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Procuration : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Damienne VILLAUME

2018-038

MAISON DU TOURISME : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES VELOS ET CONDITION DE LOCATION

Conditions générales de location en annexe.

Date de convocation

16/03/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

..././....

et publication du :

..././....

Le PETR du Pays du Lunévillois propose de mettre en place, à compter de la saison 2018, un service de location de vélos classiques et électriques. Il s'inscrit dans un axe de développement touristique qui a pour but de favoriser l'intermodalité et des déplacements doux.

La Maison du Tourisme, outil de développement touristique du PETR du Pays du Lunévillois, a créé avec le Conseil départemental de Meurthe-Et-Moselle, des itinéraires de Vélo-route / Voie verte et propose aujourd'hui des supports de communication trilingues. Afin de poursuivre cette dynamique, la Maison du Tourisme s'équipe de vélos classiques adultes et enfants, de vélo à assistance électrique adultes et de tri-porteurs électriques.

La gestion de location de ces vélos est exercée par la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois qui pourra la déléguée à des partenaires privés ou publics et choisi en fonction des critères du label « Accueil vélo ». Une convention sera alors signée.

SOUS PREFECTURE
DE LUNÉVILLE

04 JUIN 2018

COURRIER ARRIVÉE

Il est donc proposé de fixer les tarifs de location en tenant compte des tarifs déjà appliqués au Bureau d'Information Touristique de la Maison de la Forêt qui loue pour le compte de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont. Les tarifs sont conformes aux tarifs pratiqués autour du territoire.

Tarifs en TTC	Vélos classiques adulte	Vélos classiques enfant	Vélos à assistance électrique adulte	Triporteur électrique
Par heure	5€	2€	5€	8€
Demi-journée	10€	5€	15€	20€
Journée	15€	8€	25€	35€
Semaine	70€	35€		

Un dépôt de garantie est fixé à 50 € par vélo classique adulte ou enfant, 200 € pour les vélos à assistance électrique et 300 € pour les triporteurs.

Il est donc également proposé d'approuver les conditions générales de locations, annexées à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport d'analyse, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions permettant de fixer les tarifs de location de vélo comme précisé ci-dessus ;
- **APPROUVE** le règlement général de location
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal et les suivants

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

